



Information succession

Par renseignement65

Bonjour. depuis le décès de ma mère , afin de maintenir mon père a son domicile nous alternons sa garde (ma compagne et moi même) ma compagne est retraitée , toutefois mon père lui attribue une petite compensation financière (non déclarée) pour son dévouement .pouvez vous me dire s'il vous plait si cela est légal pour la suite de la succession ?

Par avance je vous remercie .

Bien Cordialement